

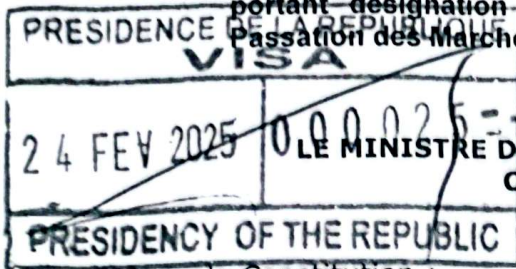
DECISION N°

000049

/CAB/MINMAP DU

27 FEV 2025

portant désignation de certains Présidents des Commissions Départementales de Passation des Marchés Publics.-



Vu la Constitution ;

Vu le décret n° 2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics, modifié et complété par le décret n° 2012/076 du 08 mars 2012 ;

Vu le décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement, modifié et complété par le décret n° 2018/190 du 02 mars 2018 ;

Vu le décret n° 2011/412 du 09 décembre 2011 portant réorganisation de la Présidence de la République ;

Vu le décret n° 2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;

Vu le décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;

Vu le décret n° 2019/002 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement ;

Vu l'arrêté n° 0204/A/MINMAP du 03 juillet 2018 portant création des Commissions Départementales de Passation des Marchés Publics,

DECIDE :

Article 1^{er}.- Sont, à compter de la date de signature de la présente décision, désignés, pour un mandat de deux (02) ans renouvelable une fois, Présidents des Commissions Départementales de Passation des Marchés Publics ci-après :

I – REGION DE L'ADAMAOUACommission Départementale de Passation des Marchés de Vina**Président : Monsieur MIKOD IDE Rufin.****II – REGION DE L'EST**Commission Départementale de Passation des Marchés de la Kadey**Président : Madame BESSEMOU Léa Béatrice****III – REGION DE L'EXTREME NORD**1- Commission Départementale de Passation des Marchés du Diamaré**Président : Monsieur OUMAROU HAMADOU.**2- Commission Départementale de Passation des Marchés du Mayo-Tsanaga**Président : Monsieur MPIEND Jean Bruno.**

IV - REGION DU LITTORAL

Commission Départementale de Passation des Marchés du NKAM

Président : Monsieur TANKEU NGAMI Apollinaire.

V- REGION DU NORD-OUEST

1- Commission Départementale de Passation des Marchés du BOYO

Président : Monsieur Samuel NSOM JUM.

2- Commission Départementale de Passation des Marchés de la MENTCHUM

Président : Monsieur CHEGUE Elvis TEM.

VI- REGION DE L'OUEST

Commission Départementale de Passation du KOUNG-KHI

Président : Monsieur FONEGUE NEGUE Hilaire.

Article 2.- Les intéressés auront droit aux avantages de toute nature prévus par la réglementation en vigueur.

Article 3.- La présente décision sera enregistrée, publiée suivant la procédure d'urgence, puis insérée au Journal Officiel en français et en anglais./-



Yaoundé, le

27 FEV 2025

LE MINISTRE DELEGUE A LA PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
CHARGE DES MARCHES PUBLICS

IBRAHIM TALBA MALLA